

**Mission Accompagnement des Territoires
Réseau Territorial**

Affaire suivie par : Katia MOROT
tél : 02 34 34 62 73
ddt-mat-rt@cher.gouv.fr

Bourges, le **- 7 MAI 2021**

Monsieur le Président,

Par courrier du 15 avril 2021 arrivé dans mes services le 26 avril dernier, vous me demandez mon avis sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Massay qui permettrait de supprimer des parcelles figurant dans un emplacement réservé inscrit au bénéfice de la Communauté de Communes et dont la justification n'est plus aujourd'hui vérifiée.

L'article L153-45 du code de l'urbanisme permet effectivement à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent d'engager une procédure de modification simplifiée sous certaines conditions. Une délibération prescrivant la modification simplifiée du PLU de la commune de Massay a été prise le 8 avril 2021 et déposée en sous-préfecture le 15 avril 2021.

Au vu du dossier transmis, le projet de modification consiste à supprimer trois parcelles YC 287, YC 288 et YC 336 actuellement comprises dans l'emplacement réservé n°4 initialement institué, au bénéfice de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, pour des travaux dans le cadre de la réalisation du demi-échangeur au sud de la commune de Massay. Les travaux du demi-échangeur en cours de réalisation ne nécessitent plus l'exploitation des parcelles identifiées. Dès lors, il paraît pertinent de modifier le plan local d'urbanisme pour mettre à jour l'emplacement réservé n°4.

Ce projet ne portant pas atteinte aux objectifs du projet d'aménagement et de développement durable et en application de l'article L 153-47, je vous informe que cette modification simplifiée n'appelle pas d'observation de notre part.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur le Président
Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry
2 Rue Blanche Baron
BP 10232
18100 VIERZON

Le directeur départemental,

Le directeur adjoint,


Maxime CUENOT